

Instruction

Répartition des rôles permis de travail au sein de O&M Wind&Solar

Table des matières

0	Référence	2
1	Introduction	2
2	Tâches	2
2.1	L'exploitant	2
2.2	Responsable d'installation	2
2.3	Société de maintenance	3
2.4	Emetteur de permis	3
2.5	Destinataire de permis	3
2.6	L'exécutant de la consignation	3
2.7	Gestionnaire de réseau	3
2.7.1	Le gestionnaire de réseau est à l'origine des travaux	3
2.7.2	L'utilisateur du réseau est à l'origine des travaux	4
3	Méthode de travail	5
3.1	Les travaux qui nécessitent un permis de travail	5
3.2	Electrabel travaille seul	5
3.3	Contractant travaille seul	5
3.4	Electrabel et le contractant travaillent ensemble	5
4	Documents de support et auxiliaires	6
5	Motivation de la modification	6

0 Référence

Numéro de document	Titre
ZST.10010043604.000	OP – Permis de travail en RGB

1 Introduction

Cette instruction est un complément de la procédure opérationnels de permis de travail en RGB.

Dans cette instruction, les différents rôles décrits dans la procédure, sont expliqué et clarifié qui reprend quel rôle.

2 Tâches

2.1 L'exploitant

Cet exploitant est la partie indiqué par le propriétaire qui est responsable pour le gestion quotidien des installations. Dans ce cas ci, c'est toujours Electrabel, Operations & Maintenance Manager Wind&Solar.

2.2 Responsable d'installation

Ces tâches sont enregistrées par le responsable d'exploitation au sein d'Electrabel O&M Wind&Solar.

Le responsable d'installation :

- est responsable pour l'exploitation et la maintenance de l'installation;
- est toujours au courant de l'état des installations. Il est également conscient des travaux en cours et prévus;
- peut engager une société de maintenance pour la maintenance préventive et corrective et les travaux exceptionnels;
- donne la permission à la société de maintenance pour exécuter la maintenance préventive et corrective et les travaux exceptionnels, par un contrat de maintenance et le placement d'une commande;
- ne fournit pas nécessairement le permis de travail lui-même, mais peut déléguer se tâche à quelqu'un. Cette délégation aura place par un document officiel et signé, dans laquelle le responsable d'installation indique un employé compétent d'une société de maintenance comme responsable pour la système de permis de travail interne dans cette société;
- donne la société de maintenance l'information nécessaire concernant les risques spécifiques liés au site, ainsi que la société de maintenance sait adapter son analyse de risque;
- vérifie l'analyse de risque des sociétés de maintenances et contrôle la cohérence/interférence avec des autres travaux;
- contrôle les attestations légaux des employés de la société de maintenance (p.e. attestation BA4/BA5, Limosa, ...);

- inspecte les activités de la société de maintenance en utilisant le template « tour d'observation ».

2.3 Société de maintenance

- est la société indiquée par le responsable de l'installation comme responsable pour les travaux comme décrite dans la commande;
- donne au responsable de l'installation l'information nécessaire concernant les risques propres de ces travaux sous forme d'une analyse de risque;
- prend soins que ses employés qui exécuteront les travaux ont reçu les instructions et formations nécessaires pour exécuter le travail;
- indique un responsable de travail.

2.4 Emetteur de permis

L'émetteur de permis est celui qui délivre le permis de travail, et le signe. Il est également chargé de prendre et vérifier les mesures pour rendre l'installation et l'environnement sûrs. Cette personne doit donc être présente sur l'installation, cela ne peut pas être réalisé à distance.

L'émetteur de permis peut être un employé Electrabel ou un contractant.

2.5 Destinataire de permis

Le destinataire de permis est celui qui reçoit le permis, et est responsable de l'exécution des travaux eux-mêmes. Il fait le contrôle si les mesures de sécurité sont suffisantes pour exécuter le travail en toute sécurité.

Le destinataire de permis peut être un employé Electrabel ou un contractant.

Après le travail, le destinataire de permis confirme que la turbine se trouve dans un état en sécurité et retourne le permis de travail à l'émetteur de permis.

2.6 L'exécutant de la consignation

Cette personne effectue les consignations sur l'installation. Il est indiqué par le responsable de l'installation ou son délégué. L'employeur de l'exécutant de la consignation doit s'assurer que la formation appropriée soit donnée. L'exécutant de la consignation est habilité à effectuer des opérations, et ce, selon des procédures prédéfinies.

2.7 Gestionnaire de réseau

2.7.1 Le gestionnaire de réseau est à l'origine des travaux

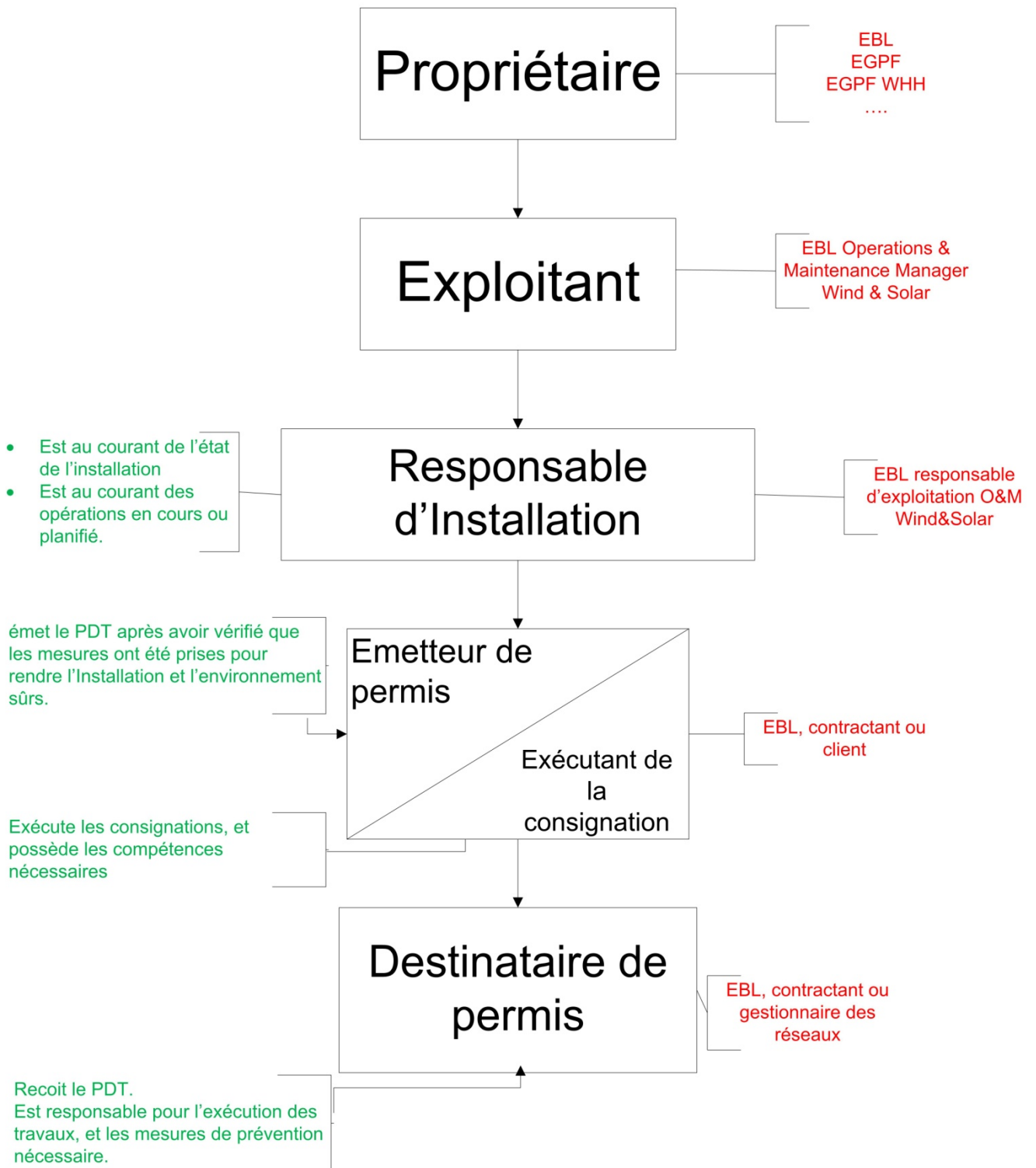
Le responsable de l'installation doit, s'il est amené à déconnecter pour le gestionnaire de réseau ou pour un tiers, remettre une attestation à disposition du gestionnaire de réseau. Il s'agit d'un document établi par l'utilisateur de réseau, par lequel celui-ci atteste auprès du gestionnaire de réseau/tiers que l'élément de réseau concerné et demandé a été retiré du réseau de l'utilisateur de réseau et a été mis à disposition suivant les exigences du gestionnaire de réseau.

2.7.2 L'utilisateur du réseau est à l'origine des travaux

Lorsque l'utilisateur du réseau demande les travaux nécessitant des mesures de sécurisation sur les installations du gestionnaire de réseau, l'utilisateur de réseau doit demander au gestionnaire de réseau un document (format gestionnaire de réseau), par lequel le gestionnaire de réseau concerné atteste auprès de l'utilisateur de réseau que les éléments de réseau concernés ont été retirés du réseau et mis à disposition suivant les exigences de l'utilisateur de réseau.

TACHES

QUI?



3 Méthode de travail

3.1 Les travaux qui nécessitent un permis de travail

En principe, tous les travaux nécessitent un permis de travail. Sauf pour les activités qui font partie de la « Liste d'interventions non soumise au formulaire de permis de travail », un permis de travail n'est pas obligatoire.

Cette liste se trouvera en annexe de cette instruction.

Pour l'exécution des travaux causant des risques élevés, un fichier de projet doit être dressé. La mode opératoire est décrite dans l'instruction « Travaux exceptionnels en RGB ».

3.2 Electrabel travaille seul

Lorsqu'il y a seulement personnel Electrabel est présent sur le site, les deux rôles (émetteur et destinataire de permis) seront remplis par des personnes d'EBL sur le site.

3.3 Contractant travaille seul

Si le contractant exécute une tâche sur le site sans la présence d'Electrabel, les rôles d'émetteur et destinataire de permis seront remplis par le contractant. Le contractant peut utiliser le document permis du travail d'Electrabel, ou une propre modèle, si elle est au moins équivalent.

Cependant Electrabel reste toujours responsable de l'installation, ce qui signifie que le contractant doit livrer à l'avance sa planification à Electrabel, et au moment de l'intervention doit s'annoncer avant d'entrer dans l'installation.

3.4 Electrabel et le contractant travaillent ensemble

S'il y a une interférence du travail entre Electrabel et le contractant sur site, il faut déterminer sur site à ce moment qui devrait agir en tant que émetteur et destinataire de permis. Selon le type de travail, ce peut varier.

4 Documents de support et auxiliaires

Numéro de document	Titre
ZNO.10010421873.000	IN - Travaux exceptionnels en RGB
ZNO.10010425426.000	DA - Permis de Travail Template
ZNO.10010425431.000	DA - Liste d'interventions non soumise au formulaire de permis de travail
ZNO.10010437261.000	DA - Registre des responsables d'installation en RGB

5 Motivation de la modification

N° version	Motivation de la modification	Pages modifiées
00	Rédiger le document	
01	Changement des rôles et tâches	2, 3, 5